Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ----DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

ID: 023-222309627-20251015-CD2025_0127-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2025

DELIBERATION N°CD2025-10/5/17 DOSSIER N°7104

ORGANISATION DE L'ASTREINTE TERRITORIALE 2025/2026

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Lucette CHENIER Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD Laurent DAULNY à Thierry GAILLARD Hélène FAIVRE à Jérémie SAUTY Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER Marie-Thérèse VIALLE à Nicolas SIMONNET

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Service Ressources

RAPPORTEUR: Mme Catherine GRAVERON

OBJET: ORGANISATION DE l'ASTREINTE TERRITORIALE 2025/2026



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,

VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse.

VU la délibération n°CD2024-10/5/9 du 11 octobre 2024 adoptant les nouvelles organisations de l'Astreinte territoriale ;

VU le rapport CD2025-10/5/17 de Madame la Présidente du Conseil départemental, VU l'avis de la Commission CD - Numérique et Mobilités,

Envoyé en préfecture le 17/10/2025 Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le

ID: 023-222309627-20251015-CD2025_0127-DE

DÉCIDE,

- de prendre acte du Document d'Organisation de l'Astreinte Territoriale 2025-2026, joint en annexe à la présente délibération ;
- d'approuver la nouvelle organisation mise en place de l'Astreinte Territoriale 2025-2026 ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Adopté: 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil départemental de la Creuse Valérie SIMONET